RÉGIE DE LA SÉCURITÉ DANS LES SPORTS

Rapport annuel 1982

Québec

Le contenu de cette publication
a été réalisé par la
Régie de la sécurité
dans les sports

Cette édition a été produite à
la Direction générale des
publications gouvernementales

Dépôt légal: 1er trimestre 1984
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-06116-4
ISSN: 0229-3811

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Régie de la sécurité dans les sports pour l'année 1982.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Régie et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Guy Chevrette

Monsieur Guy Chevrette
Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la sécurité dans les sports, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de la Régie de la sécurité dans les sports pour l'année 1982.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,

Gilles E. Néron

Table des matières

La loi et le mandat **9**
Les fonctions de la Régie **10**
Les pouvoirs de la Régie **11**
Organigramme **12**
Le conseil de la Régie **13**
Les services de la Régie **14**
- La direction générale et les services administratifs **14**
- Le secrétariat et le service juridique **14**
- Le service des opérations **14**
- Le service des communications et de la recherche **14**

Liste du personnel ayant travaillé entre le 1er janvier et le 31 décembre 1982 **15**
Effectifs **15**
Rapport du vérificateur **16**
Ressources financières **18**
Objectifs et réalisations 1982 **19**
- Sur le plan administratif **19**
- Sur le plan des fonctions études et recherches **19**
- Sur le plan des fonctions conseils, éducation et formation **21**
- Sur le plan des fonctions surveillance et enquête **21**

Projections 1983 **23**
- Direction générale **23**
- Services administratifs **23**
- Secrétariat et service juridique **23**
- Service des opérations **23**
- Service des communications et de la recherche **24**

La loi et le mandat

La Régie de la sécurité dans les sports est un organisme constitué par la législature provinciale, plus particulièrement par le chapitre 86 des lois de 1979. La loi constituante fut sanctionnée et est entrée en vigueur le 21 décembre de cette même année.

À la suite de l'approbation par le Gouvernement de quatre règlements de la Régie, plusieurs articles de la loi sont maintenant en vigueur.

La Régie de la sécurité dans les sports a pour but de rendre la pratique des sports plus sécuritaire pour les participants et les spectateurs.

La Régie veut aider le monde du sport à diminuer les risques de blessures et contribuer à réduire les coûts socio-économiques et les inconvénients personnels, tant physiques que psychologiques, qui en découlent.

La Régie vise une plus grande sensibilisation du milieu sportif et du public en général sur l'importance de la sécurité dans les sports par le biais de programmes d'éducation et de prévention.

Pour atteindre ses objectifs, la Régie travaille en collaboration avec tous les intervenants (organismes, fédérations d'organismes sportifs, groupes ou individus) ayant un intérêt pour la pratique sécuritaire du sport.

Les fonctions de la Régie

La Régie joue un rôle de premier plan au chapitre de la sécurité dans les sports. Elle a notamment pour fonctions de:

- recueillir, analyser et diffuser de l'information sur la sécurité dans les sports;
- effectuer ou faire effectuer des études et des recherches sur la sécurité dans les sports;
- participer à l'éducation du public pour assurer sa sécurité lors de la pratique d'un sport;
- participer à l'élaboration, en matière de sécurité, de méthodes de formation des personnes qui travaillent dans le domaine des sports;
- prêter son concours technique à une fédération d'organismes sportifs ou à un organisme sportif non affilié à une fédération pour l'élaboration d'un règlement de sécurité;
- conseiller toute personne qui lui en fait la demande sur les moyens d'assurer la sécurité dans les sports.

Les pouvoirs de la Régie

Comme le stipule la Loi sur la sécurité dans les sports, la Régie a le pouvoir, dans l'exercice de ses fonctions:

- d'approuver les règlements de sécurité d'une fédération d'organismes sportifs ou d'un organisme sportif non affilié à une fédération;
- d'adopter des règlements pour assurer la sécurité des participants et des spectateurs lors de la pratique d'un sport lorsqu'il n'existe pas de règlement de sécurité d'une fédération d'organismes sportifs ou d'un organisme sportif non affilié à une fédération;
- d'émettre un permis à l'exploitant d'un centre sportif ou à une personne qui organise ou participe à une manifestation sportive des catégories suivantes:
  1. les sports de combat
  2. les courses de véhicules motorisés
  3. la natation et les sports nautiques
  4. le ski.

  La Régie peut aussi:
- interdire la tenue d'une manifestation sportive ou ordonner l'interruption de ce type d'événement;
- ordonner la confiscation, en tout ou en partie, de la bourse ou de la rémunération attribuée lors d'une manifestation sportive;
- enquêter de sa propre initiative ou suite à une plainte sur toute situation qui risque de mettre en danger la sécurité d'une personne dans la pratique d'un sport.

Organigramme de la Régie de la sécurité dans les sports

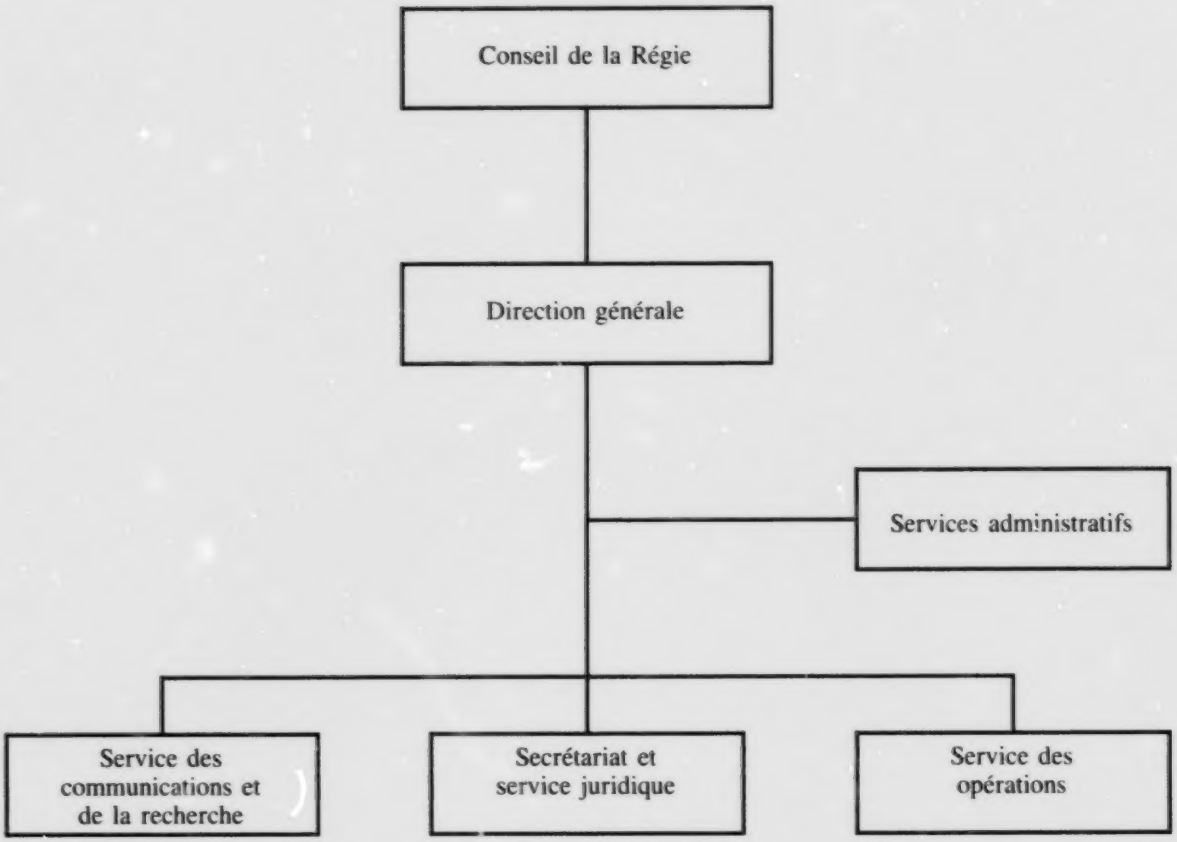

Le Conseil de la Régie

Le Conseil de la Régie de la sécurité dans les sports est composé de cinq membres dont un président et directeur général, un vice-président ainsi que trois régisseurs.

Ces membres sont:

— Monsieur Gilles E. Néron, président et directeur général
— Monsieur Arthur Lessard, vice-président
— Madame Renée Joyal-Poupart, régisseure
— Monsieur André Quirion, régisseur
— Monsieur Rodrigue Langevin, régisseur.

Les membres du Conseil de la Régie de la sécurité dans les sports proposent et se prononcent sur les orientations et les objectifs de la Régie. Ils veillent au respect des dispositions contenues dans la Loi sur la sécurité dans les sports. Ils voient au développement et à l'application des normes et de la réglementation de la sécurité dans les sports. Le Conseil exerce les droits, pouvoirs et prérogatives que lui confère la loi.

Le président-directeur général

Monsieur Gilles E. Néron, président et directeur général, préside le Conseil de la Régie et est responsable de la direction générale. Il met en application les décisions du Conseil et il coordonne et contrôle l'ensemble des activités des différents services de la Régie.

Le vice-président

À titre de vice-président, Monsieur Arthur Lessard remplace le président quand celui-ci est absent et, à sa demande, assume des responsabilités selon l'évolution et les besoins de la Régie.

De plus, le vice-président assume la surveillance des services administratifs, du service des opérations et est responsable de certains dossiers spéciaux.

Le secrétaire du Conseil

Sous la direction du président, le secrétaire et conseiller juridique de la Régie, Me Claude Gélinas, effectue le contrôle des archives, des procès-verbaux des réunions du Conseil et participe à la rédaction de documents officiels. Le secrétaire contribue également à la préparation des directives internes émises par le président et tient le rôle de greffier de la Régie. Le secrétaire coordonne de plus le service juridique.

Les services de la Régie

La direction générale et les services administratifs

La direction générale se compose du président, du vice-président et du secrétaire de la Régie qui, une fois la semaine se réunissent en comité de direction afin d'assurer le suivi des décisions du Conseil de la Régie et étudier les orientations de l'organisme.

Le comité de gestion se compose des membres de la direction générale et des directeurs de service ou chefs d'équipe. À raison d'une réunion par deux semaines, le comité de gestion vise essentiellement à coordonner les activités des services et à faciliter les communications inter-services.

Les services administratifs comprennent la gestion financière, la gestion du personnel et les services auxiliaires.

La gestion financière consiste essentiellement à la préparation et au suivi du budget. La gestion du personnel est reliée à la dotation du personnel, à la rémunération et aux relations de travail. Les services auxiliaires comprennent notamment l'approvisionnement, l'aménagement et la location d'équipements.

Les services administratifs travaillent en étroite collaboration avec les divers ministères et organismes du gouvernement.

Le secrétariat et le service juridique

Le secrétariat est responsable de la conservation des dossiers de la Régie et de leur communication. Le secrétariat reçoit les demandes officielles relatives aux permis, aux plaintes, aux requêtes en appel, à l'approbation de la réglementation des fédérations d'organismes sportifs. Ce service s'occupe, de plus, de dossiers spéciaux à la demande du président-directeur général.

Le service juridique effectue des études, interprète les lois et les règlements, procède à l'élaboration des règlements, conseille les autorités de la Régie dans les matières touchant le droit et portant sur l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports.

Ce service émet des avis juridiques, rédige les contrats et protocoles d'ententes, effectue des recherches en droit et représente la Régie devant les tribunaux.

Le service des opérations

Le service des opérations analyse les demandes de permis, reçoit les plaintes et les appels. Ce service émet de plus des permis, réalise des enquêtes et agit comme conseiller lors des manifestations sportives.

Le service des opérations procède également à l'analyse de la réglementation des fédérations d'organismes sportifs et travaille en collaboration avec ces fédérations afin de rendre la pratique des sports le plus sécuritaire possible.

Le service des opérations procède de plus à la cueillette des données techniques utilisées pour la rédaction des règlements de la Régie.

Le service des communications et de la recherche

Ce service comprend deux divisions: la division des communications et la division de la recherche.

La division des communications prépare des programmes d'information, de relations publiques, de publicité et d'autres programmes d'éducation et de sensibilisation au sujet de la Régie et des mesures qu'elle préconise. La division des communications a aussi la responsabilité de tenir à jour le centre de documentation.

La division de la recherche procède à la préparation de devis de recherche, du suivi de ces études et à l'analyse des recommandations contenues dans ces études. Le personnel du service effectue de plus des études et des recherches pour les besoins de la Régie.

Liste du personnel ayant travaillé à la Régie entre le 1er janvier et le 31 décembre 1982

Les noms marqués d'un astérisque sont ceux des personnes ayant quitté la Régie au cours de l'année 1982.

Présidence

Gilles E. Néron, président directeur général
Francine Cléroux, secrétaire principale*
Micheline Laframboise, agent de bureau

Services administratifs

Arthur Lessard, vice-président
Marie Carbonneau, secrétaire
Claude Lamarre, technicien en administration
Céline Héroux, agent de bureau

Secrétariat et service juridique

Me Claude Gélinas, secrétaire et conseiller juridique
Johanne Bergeron, secrétaire

Service des communications et de la recherche

Robert Henri, directeur
Yves Durand, directeur*
Josée Béland, agent d'information
Bertrand Bergeron, agent d'information
Richard Bourdeau, agent d'information*
Daniel Charbonneau, agent d'information
Jacques Pellerin, agent d'information
Pierre Prince, agent de recherche
Louise Olivier, secrétaire
Hélène Gravel, agent de bureau
Pierret Dumas, sténographe
Johanne Gagnon, sténographe

Service des opérations

Daniel Baillard, attaché d'administration
René Bellerose, attaché d'administration
Michel Leblanc, attaché d'administration
Jacques Turcotte, attaché d'administration
Ruth Bellemare, agent de bureau
Denyse Lussier, sténographe
Carole Simard, sténographe

Effectifs

Au 31 décembre 1982, la Régie avait 43 postes autorisés répartis selon les niveaux d'emploi suivants:

— Hors-cadre		2
— Cadre		2
— Professionnels		15
— Techniciens		8
— Personnel de soutien		16
— Occasionnels	(3 personnes/année)	3

De ces 43 postes autorisés, 24 postes étaient effectivement comblés au 31 décembre 1982.

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié l'état des frais d'administration de la Régie de la sécurité dans les sports pour l'exercice terminé le 31 décembre 1982. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les frais d'administration de la Régie de l'exercice terminé le 31 décembre 1982 selon la convention comptable énoncée à la note 2, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général adjoint,

Robert Noël, c.a.
(pour le vérificateur général du Québec)

Québec, le 9 mai 1983

Régie de la sécurité dans les sports
Frais d'administration de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
	$	$
Traitements, salaires et allocations	597 073	258 111
Autres rémunérations	59 657	35 572
Services de transport et de communication	101 793	88 061
Services professionnels, administratifs et autres	81 110	67 150
Loyers	12 450	5 663
Fournitures et approvisionnements	24 504	17 208
Matériel et équipement	13 397	10 907
Autres dépenses	2 304	2 921
Frais assumés par le gouvernement du Québec	**892 288**	**485 593**

Pour la Régie

Gilles E. Néron
Arthur Lessard

Régie de la sécurité dans les sports
Notes complémentaires 31 décembre 1982

Constitution et fonctions

La Régie de la sécurité dans les sports, constituée en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., c. S-3.1), est chargée de veiller à ce que la sécurité des personnes dans les sports soit assurée. Elle a notamment pour fonctions, en matière de sécurité dans les sports, de diffuser de l'information, d'effectuer des recherches, de participer à l'éducation du public et de prêter son concours technique aux organismes sportifs pour l'élaboration d'un règlement de sécurité.

Convention comptable

Frais d'administration

Les sommes requises pour l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports sont prises à même les crédits votés annuellement à cette fin par l'Assemblée nationale.

L'état des frais d'administration a été préparé selon les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec qui comportent, entre autres particularités, que les acquisitions de biens en capital sont imputées aux frais d'administration.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocations d'espaces, etc., assumés par divers ministères, ne sont pas représentés dans l'état des frais d'administration de la Régie.

Ressources financières

Les sommes dépensées pour l'année civile 1982 s'établissent comme suit:

	1982
	$
Traitements, salaires et allocations	597 073
Autres rémunérations	59 657
Services de transport et de communication	101 793
Services professionnels, administratifs et autres	81 110
Loyers	12 450
Fournitures et approvisionnements	24 504
Matériel et équipement	13 397
Autres dépenses	2 304
Frais assumés par le Gouvernement du Québec	**892 288**

Objectifs et réalisations 1982

1. Sur le plan administratif

Objectifs 1982

- compléter et faire adopter la réglementation de la Régie;
- voir à la proclamation des articles: 21 (1) (2) (4), 26, 27, 28, 29, 30, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65;
- procéder à compléter l'embauche des effectifs autorisés par le Conseil du Trésor pour l'année 1982-1983;
- réviser le plan d'identification des besoins en ressources humaines pour les années 1983 à 1985;
- compléter l'aménagement des locaux permanents de la Régie et l'organisation matérielle des différents services;
- procéder à la rédaction des politiques administratives de la Régie;
- conclure des protocoles d'entente avec les ministères et organismes ressources du gouvernement;
- consolider les modes opérationnels des services administratifs comprenant la gestion financière, la gestion du personnel, les services auxiliaires et la gestion des documents;
- apporter les modifications nécessaires au fonctionnement des services à la clientèle, soit: le service des opérations, les communications et la recherche ainsi que le service juridique;
- élaborer une procédure d'évaluation des programmes et du personnel de la Régie en fonction des objectifs et du budget.

Réalisations 1982

- approbation par le gouvernement des règlements suivants:
  - règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité;
  - règlement sur les modalités d'une demande d'approbation d'un règlement de sécurité d'une fédération d'organismes sportifs ou d'un organisme sportif non affilié;
  - règlement sur la procédure d'appel;
- proclamation des articles 1 à 30, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 61, 62, 63, 64, 65, 71, 72, 73, 74, 75;
- mise sur pied du service juridique et élaboration des règles de fonctionnement du service;
- la Régie a procédé, au cours de l'année 1982, à l'embauche de 24 personnes sur les 43 postes autorisés;
- le plan d'identification des besoins en ressources humaines pour les années 1983 à 1985 a été présenté aux instances gouvernementales lors de la revue de programmes;
- l'aménagement des locaux de la Régie au 225, rue des Forges à Trois-Rivières et l'organisation matérielle des différents services ont été complétés;
- divers protocoles d'ententes sont intervenus entre la Régie et les organismes suivants:
  - le Conseil du statut de la femme;
  - le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche — Comité de liaison
- les services à la clientèle ont été l'objet d'une attention soutenue au cours de l'année 1982;
- une procédure d'évaluation des programmes et du personnel de la Régie en fonction des objectifs et du budget a été élaborée par le comité de direction.

2. Sur le plan des fonctions études et recherches

Objectifs 1982

- adopter et implanter une politique de recherche en accord avec le livre blanc portant sur la politique de recherche scientifique du Québec;
- procéder au recensement des écrits et à l'analyse de l'information existante sur la sécurité dans divers domaines;
- procéder à l'analyse de la réglementation de quelques fédérations et organismes de sport;
- poursuivre l'étude de l'évolution historique des activités sportives et produire des statistiques;
- poursuivre l'analyse de la législation et de la réglementation sur les sports;
- procéder à l'élaboration de devis spécifiques de recherche;
- procéder à l'étude de dossiers spécifiques;
- superviser des recherches exécutées par des spécialistes extérieurs à la Régie;
- tenir à jour les priorités et les secteurs d'intervention dans le domaine de la recherche;
- collaborer, sur le plan des fonctions, études et recherches, avec les ministères et organismes ressources du gouvernement.

Réalisations 1982

- élaboration d'une politique de recherche ainsi que la rédaction d'articles d'information, d'un discours et d'un dépliant en rapport avec ce document;
- document de travail pour l'opérationnalisation de la politique de recherche;
- plan de développement et programmation des activités de la division de la recherche, 1982-83;
- création du comité consultatif de la recherche formé de cinq personnes provenant du milieu universitaire et sportif;
- diffusion du programme de bourses complémentaires visant à former des chercheurs dans les domaines de recherche reliés à la sécurité dans les sports;
- relevé des ressources humaines et financières du Service de la recherche pour les périodes couvrant les années financières de 1982-83 et 1983-84;
- relevé du nombre de publications traitant de questions reliées à la sécurité dans les sports;
- analyses et recommandations sur des données statistiques déjà existantes:
  - données de la Croix-Rouge sur les noyades survenues au Québec au cours de la période s'échelonnant de 1977 à 1981;
  - données recueillies par le Dr Wiley dans quelques hôpitaux de l'Ontario sur les blessures produites lors de plongeons;
  - données sur les blessures d'électrocution et d'électrisation compilées par l'Hydro-Québec en 1981 et 1982;
  - «Études de mortalité et de morbidité des victimes d'accidents de loisirs au Québec» (Gylles Binet, actuaire, Université Laval, 1982).
- Analyses et commentaires sur des recherches effectuées sur des pièces d'équipements ou sur une problématique du sport:
  - étude de Johnson & Johnson sur les bandages des mains à la boxe;
  - proposition d'un nouveau procédé de fabrication des gants et des casques à la boxe;
  - relevé des avantages et des désavantages sur l'utilisation des protecteurs faciaux au hockey;
  - problématique de la conciliation du sport et des études;
  - projet de création du Centre de médecine sportive Claude Robillard;
- Préparation et diffusion de deux appels de propositions de recherche:
  - «L'évaluation des qualités de visibilité et de confort des principaux protecteurs faciaux utilisés au hockey»;
  - «L'influence du bandage des mains sur la force d'impact d'un coup de poing à la boxe».
- Mise sur pied d'un système d'acquisition de données sur les blessures survenues au cours d'activités sportives:
  - Détermination des catégories de renseignements nécessaires à la mise sur pied d'un système d'acquisition de données sur les blessures de sports;
  - identification des trois niveaux d'information et proposition d'un plan triennal pour l'instauration d'un système d'acquisition de données sur les blessures en sports;
  - élaboration d'une grille d'identification des catégories de renseignements;
  - préparation d'un formulaire de base pour le recueil de données.
- Instauration d'outils de référence pour la réalisation des divers projets:
  - début de la préparation d'une politique globale pour la gestion du Centre de documentation: politique d'abonnement en tenant compte des ressources externes déjà existantes, envergure de l'utilisation future des documents...;
  - étude des divers systèmes de classification possibles pour le Centre de documentation suivie d'une recommandation;
  - indexation sommaire sur des fiches-auteurs et des fiches-sujets de la documentation actuellement utilisée par le Service juridique et le Service des communications et de la recherche;
  - réalisation d'une entente avec la bibliothèque de l'U.Q.T.R. pour l'utilisation des principales banques de données informatisées (Centre de documentation du sport, Medline, Eric, Psychological abstracts...)
- Participations à des colloques ou à des rencontres avec d'autres organismes:
  - colloque des administrateurs de recherche universitaire du Québec;
  - assemblée annuelle de l'Association canadienne des sciences du sport;
  - colloque sur les blessures sportives et l'entraînement appliqué;
  - visite du Centre de recherche industrielle du Québec;
  - rencontre avec les chercheurs de l'Institut de recherche sur la santé et la sécurité au travail.
- Relevé des diverses ressources humaines et matérielles déjà existantes dans les organismes gouvernementaux, les fédérations et associations sportives, les corporations médicales et paramédicales; dans certains cas, une entente sera signée et pour d'autres, elle restera informelle.

3. Sur le plan des fonctions, conseils, éducation et formation:

Objectifs 1982

- élaborer, avec la collaboration du ministère des Communications, un programme de publicité visant à sensibiliser les québécois à l'importance de la sécurité dans les sports;
- produire et publier des documents sur la sécurité dans les sports reliés aux priorités de la Régie;
- implanter un centre de documentation et d'archives pour les documents cueillis par la Régie;
- informer le public du résultat des travaux produits par la Régie;
- travailler en collaboration avec les fédérations sportives sur des programmes de sensibilisation auprès de leurs membres;
- conseiller les fédérations sur la formation des entraîneurs et des officiels;
- collaborer, sur le plan des fonctions conseils, éducation et formation, avec les ministères et organismes ressources du gouvernement.

Réalisations 1982

- Bien qu'elle n'ait pas réalisé de programme de publicité proprement dit avec le ministère des Communications, la Régie a fait paraître, à maintes occasions, des encarts publicitaires dans des outils d'information de fédérations d'organismes sportifs ainsi que dans quelques programmes de tournois de hockey au Québec.
- Des annonces ont également été insérées dans quelques revues traitant des sports, dont la revue Marathon, la Revue québécoise de l'activité physique, la revue Natation Québec et le journal Loisir-presse.
- Une série de communiqués ont été émis en cours d'année au moment le plus opportun aux fins de sensibiliser les publics québécois sur l'importance de pratiquer les sports de façon sécuritaire de même que par les activités de la R.S.S.Q.
- La Régie a aussi élaboré un plan de communication axé sur la réalisation des projets suivants:
  - Diaporama sur la R.S.S.Q.
  - Dépliant sur la Régie de la sécurité dans les sports et les fédérations d'organismes sportifs
  - Rencontre avec les fédérations d'organismes sportifs
  - Salons et expositions
  - Rencontre d'information avec la presse
  - Diaporama sur l'esprit sportif.
- La Régie a monté des dossiers sur des événements précis dont la mort de deux pilotes de Formule 1, soit Gilles Villeneuve et Ricardo Paletti.
- À l'occasion du lancement de la politique de recherche de la Régie de la sécurité dans les sports, une brochure a été éditée sur le sujet de même qu'un dépliant et une affiche dont l'objectif était d'informer et de sensibiliser les chercheurs de milieux universitaire et scientifique sur cette possibilité qui leur était offerte de participer à l'une ou l'autre des recherches sur la sécurité dans les sports.
- La Régie a entrepris auprès des ministères et organismes gouvernementaux les démarches nécessaires dans le but de se doter d'un centre de documentation des plus complets en matière de sécurité dans les sports.
- La Régie a participé à quelques séances d'information destinées notamment à des étudiants de l'Université Laval et à des membres de clubs sociaux dont le Kiwanis et autres. Plusieurs conférences ont été données tant par le Président que par certains des régisseurs à des auditoires particulièrement sensibles aux messages de la Régie.
- La Régie a également assuré une présence lors d'événements sportifs d'importance tels les Championnats sportifs, le Grand Prix de Trois-Rivières, le Marathon de Montréal et bien d'autres.
- La Régie a amorcé un travail de collaboration avec les fédérations d'organismes sportifs et les organismes sportifs non affiliés afin de travailler à la réalisation de projets conjoints en matière de sécurité dans les sports,
- Des protocoles d'entente sont intervenus au cours de l'année 1982 entre la R.S.S.Q. et divers ministères ou organismes à savoir:
  - Conseil du Statut de la femme
  - Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche — Comité de liaison.

4. Sur le plan des fonctions surveillance et enquête:

Objectifs 1982

- approuver, adopter, élaborer et normaliser les règlements sportifs suivant les ordres prioritaires;
- appuyer les comités de discipline ou de vigilance des fédérations et des organismes;
- élaborer les procédures d'enquêtes et d'émission des permis;
- élaborer les procédures d'enregistrement des plaintes, d'études des dossiers et d'auditions;
- contribuer, en tant que groupe ressource, auprès du comité de la réglementation de la Régie;
- développer un réseau d'observation lors de manifestations sportives et des activités de compétition des fédérations sportives;

— collaborer, sur le plan des fonctions surveillance et enquête, avec les ministères et organismes ressources du gouvernement.

Réalisations 1982

— Le service des opérations a d'abord dû procéder à un travail d'analyse et de synthèse sur la réglementation existante. Le personnel du service a de plus exécuté un travail d'encadrement et de soutien technique auprès d'organismes qui doivent déposer un règlement de sécurité.

— Préparation, en collaboration avec le service juridique, des projets de règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité, les modalités d'approbation d'un règlement de sécurité d'une fédération d'organisme sportif ou d'un organisme sportif non affilié à une fédération, et le règlement portant sur la procédure d'appel.

— Rencontres d'organismes sportifs en vue de mieux faire connaître la Régie, de mieux connaître les besoins de la clientèle et de faire adopter des règlements de sécurité.

— Cueillette d'informations concernant les conditions d'émission de permis pour les centres sportifs ainsi que pour l'utilisation, l'aménagement et l'entretien d'un centre sportif ainsi qu'à l'équipement qui y est utilisé.

— Participation, en collaboration avec le service juridique, à l'élaboration de la réglementation de la Régie, portant sur l'émission des permis et les normes d'organisation et de tenue des manifestations sportives visées à l'article 40 de la loi:
  - les sports de combat
  - les courses de véhicules motorisés
  - la natation et les sports nautiques
  - le ski.

— La cueillette d'informations s'est poursuivie au cours de l'année 1982 en matière de procédure d'enquête, d'émission des permis et d'enregistrement des plaintes.

— Le personnel du service des opérations a de plus participé activement aux activités régulières du comité de la réglementation.

— Le personnel du service des opérations a participé en 1982 à plus de 70 observations dans les secteurs des sports prioritaires (15 disciplines) ainsi que dans les secteurs des sports mentionnés à l'article 40 de la loi.

— Des rencontres exploratoires ont eu lieu entre des représentants de la Régie et du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre afin d'harmoniser les interventions du Ministère et de la Régie en matière de sécurité.

Projections 1983

Direction générale

Objectifs généraux

- Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les autres organismes et ministères, la clientèle et les médias.
- Assurer un suivi des décisions du Conseil.
- Assurer la coordination des services de la Régie.
- Développer une qualité de vie du travail qui favorise la productivité et le rendement.

Objectifs spécifiques

- Développer des protocoles d'entente avec les organismes identifiés dans le programme d'activités.
- Développer des programmes avec les organismes avec lesquels la Régie a des protocoles d'entente.
- Préparer une évaluation trois fois par année des activités des services.
- Préparer dans les délais requis la revue de programme et la commission parlementaire.
- Procéder à l'étude spécifique de chaque C.T.
- Produire dans les délais requis les documents exigés par les instances gouvernementales.
- Voir au bon fonctionnement des comités de direction et de gestion.

2. Services administratifs

Objectifs généraux

- Voir à l'implantation et au développement de la Régie en matière de ressources humaines, financières et matérielles.
- Coordonner, planifier et exécuter les tâches relatives aux ressources humaines, financières et matérielles.
- Développer, en matière de gestion, des méthodes, des systèmes, des procédures et des politiques.

Objectifs spécifiques

- Développer à la Régie, une bureautique qui répond à ses besoins.
- Acquérir l'autonomie en matière des ressources humaines, financières et matérielles.
- Favoriser un meilleur contrôle des dépenses.

3. Secrétariat et service juridique

a) Secrétariat

Objectifs généraux

- Voir à maintenir et à développer les services de secrétariat requis par le Conseil, les services de la Régie et la clientèle.

Objectifs spécifiques

- Voir à l'implantation de la Loi d'accès à l'information.
- Développer un système administratif permettant d'assurer un service de qualité à la clientèle dans ses rapports avec le secrétariat.
- Contribuer activement au bon fonctionnement des comités de direction, de gestion et de législation.
- Planifier, organiser et coordonner les activités du service juridique.

b) Service juridique

Objectifs généraux

- Fournir à la clientèle, à la Régie et aux services de la Régie, les avis en matière de loi et de règlements.
- Voir à l'élaboration de la législation, de la réglementation et des documents juridiques.

Objectifs spécifiques

- Élaborer et formuler des avis juridiques concernant l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports et les règlements adoptés dans son empire.
- Étudier les lois, les règlements et la jurisprudence reliés à la sécurité dans les sports en effectuant les recherches, les analyses et les évaluations nécessaires à leur interprétation et leur application.
- Conseiller au besoin les autorités, les services à la clientèle de la Régie sur toute question de nature légale.
- Assurer toute autre responsabilité connexe de nature juridique.

4. Service des opérations

Objectifs généraux

- Collaborer à l'établissement des règlements de sécurité préparés et adoptés par les fédérations d'organismes sportifs et par les organismes sportifs non affiliés à une fédération.
- Collaborer à l'établissement d'une réglementation favorisant la sécurité dans l'organisation et la tenue de manifestations sportives ainsi que dans l'exploitation d'un centre sportif.
- Collaborer à l'établissement d'une réglementation concernant l'émission des permis: exploitants de centres sportifs, participants, organisateurs.
- Superviser l'application de la réglementation de la Régie.

Objectifs spécifiques

- Étudier et recommander pour approbation les règlements de sécurité des fédérations d'organismes sportifs et des organismes sportifs non affiliés à une fédération.
- Participer à l'élaboration de la réglementation de la Régie en regard des manifestations sportives.
- Participer à l'élaboration de la réglementation relative à l'exploitation d'un centre sportif.
- Procéder à l'émission des permis et superviser l'application des règlements de la Régie.
- Procéder à l'inspection des centres sportifs.
- Prêter son concours technique en regard des appels, des plaintes et des enquêtes.

5. Service des communications et de la recherche

a) Communications

Objectifs généraux

- Développer un réseau de communications avec les principaux intervenants.
- Diffuser de l'information sur la sécurité dans les sports.
- Organiser des campagnes d'éducation et de sensibilisation.
- Accorder un support technique aux fédérations en matière de communication.

Objectifs spécifiques

- Faire mieux connaître la Régie.
- Développer un processus de consultation afin de mieux connaître les besoins de la clientèle.
- Développer des programmes d'action.
- Promouvoir la notion de l'esprit sportif.
- Accorder, en matière de communication, un service de soutien aux autres services de la Régie.

b) Recherche

Objectifs généraux

- Supporter et orienter les objectifs de la Régie par le biais d'études et de recherches.
- Rendre accessibles, à l'ensemble des intervenants engagés dans la promotion ou la pratique des sports, les données issues de la recherche en sécurité dans les sports.
- Faire progresser les connaissances dans le domaine de la sécurité dans les sports.

Objectifs spécifiques

- Répertorier les spécialistes en sécurité dans les sports oeuvrant à travers le monde.
- Tenir à jour un répertoire des documents sur la sécurité dans les sports et se procurer les plus pertinents.
- Relever et synthétiser des informations sur la sécurité dans les sports devant être diffusées aux divers intervenants dans les sports.
- Recueillir des statistiques sur la fréquence, la nature, les causes et les conséquences socio-économiques des accidents, des blessures et des fatalités dans les sports.
- Identifier les problèmes dominants de la sécurité dans les sports au Québec.
- Apporter des éléments de solution à des problèmes de sécurité dans les sports par le biais d'études et de recherches.
- Stimuler la recherche dans le domaine de la sécurité dans les sports.